

## Conditions Générales de la Pension Cleb's Med :

### 1. Information au Propriétaire

L'entreprise Cleb's Med s'engage à informer le propriétaire en cas de problèmes divers durant le séjour de l'animal.

### 2. Protection de l'Animal

La pension s'engage à protéger l'animal contre tout mauvais traitement pouvant nuire à sa santé.

### 3. Hygiène et Nourriture

La pension promet de maintenir une bonne hygiène de vie pour l'animal, ainsi que de lui fournir de la nourriture et de l'eau fraîche en quantité suffisante pendant tout le séjour.

### 4. Documents Obligatoires

Le carnet de vaccination ou le passeport de l'animal doit obligatoirement accompagner celui-ci lors de son séjour à Cleb's Med. La pension se réserve le droit d'annuler le séjour si ces documents ne sont pas fournis.

### 5. Traitements et Vaccinations

Le chien devra avoir reçu un traitement anti-puce et un vermifuge avant le séjour. La pension n'acceptera que les animaux en ordre de vaccination contre les maladies suivantes :

- **Chiens :** Maladie de Carré, Parvovirose, Hépatite infectieuse, Leptospirose, Toux du chenil
- **Chats :** Typhus, Coryza  
Attention, la vaccination contre la toux du chenil n'est pas systématique. Pensez à demander ce vaccin à votre vétérinaire avant de réserver.

### 6. Acompte et Conditions d'Annulation

Un acompte sera demandé lors de la réservation, dont le montant varie en fonction de la durée et de la période du séjour.

En cas d'annulation, l'acompte est non remboursable.

- **Vacances scolaires :** La totalité du séjour est due après le paiement de l'acompte.
- **Hors vacances scolaires :** Si la pension est prévenue un mois avant le début du séjour, 30 % de la somme est due ; 50 % entre 30 et 15 jours ; 100 % entre 14 jours et le jour d'arrivée.

### 7. Reprise Anticipée et Règlement

En cas de reprise anticipée, aucun remboursement ne sera effectué. L'animal sera rendu uniquement après le règlement total du solde.

### 8. Sécurité et Restitution de l'Animal

Pour des raisons de sécurité, l'animal ne pourra être remis qu'à la personne ayant signé le contrat, sauf indication contraire sur le contrat dès l'arrivée.

### 9. Prestations Incluses dans le Prix

Le prix de la journée inclut : hébergement, nourriture, eau fraîche, panier, et gamelles. En cas de régime alimentaire spécifique, la nourriture devra être fournie par le propriétaire.

#### **10. Journées Supplémentaires**

Le propriétaire doit informer la pension pour toute journée supplémentaire à la réservation initiale et payer les frais correspondants lors de la reprise de l'animal.

#### **11. Visite Vétérinaire**

Si l'état de l'animal nécessite une visite chez le vétérinaire, le propriétaire donne son accord pour que la pension intervienne en conséquence.

#### **12. Frais Vétérinaires**

En cas de maladie, accident ou blessure, les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire, sur présentation des justificatifs lors de la reprise.

#### **13. Problèmes de Santé**

Le propriétaire doit signaler tout problème de santé grave avant le séjour. La pension décline toute responsabilité en cas de complications liées à ces conditions.

#### **14. Fugue, Maladie, Décès**

La pension décline toute responsabilité en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal. En cas de décès, le propriétaire dispose de 48 heures pour demander une autopsie, à ses frais.

#### **15. Abandon de l'Animal**

Si le propriétaire ne récupère pas l'animal à la date prévue, et sans nouvelles 10 jours après la fin du contrat, la pension confiera l'animal à un refuge et des poursuites judiciaires seront engagées.

#### **16. Comportement Agressif**

Si l'animal démontre un comportement agressif, la pension se réserve le droit de refuser toute réservation future.

#### **17. Respect des Horaires**

Les horaires d'entrée et de sortie doivent être respectés. Tout changement nécessite un rendez-vous préalable.

#### **18. Responsabilité du Transport**

Si vous demandez que l'animal soit ramené à domicile et qu'il se montre agressif, la pension se réserve le droit d'annuler ce service.

#### **19. Litiges**

En cas de litige, seul le tribunal de Nivelles/Charleroi sera compétent.